ANNONCE LEGALE

COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR (83390)
APPEL A CANDIDATURES POUR LA MISE EN VENTE D'UN TERRAIN
DESTINE A LA CONSTRUCTION AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE PURGE

APPEL A CANDIDATURES POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINE A LA CONSTRUCTION AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE PURGE A USAGE D'HABITATION CADASTRE AC 235 (451 m²)
APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE
ET SITUE « LOTISSEMENT LES HAMEAUX – ALLEE FREDERIC CHOPIN - 83390 PIERREFEU DU VAR »

La commune de Pierrefeu-du-Var relance un appel à candidatures pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à son domaine privé, destinée à la construction à usage d'habitation uniquement, sans exclusivité pour la vente et lié à un permis de construire en cours de validité purgé de tout recours et au constructeur à l'origine du permis de construire, à savoir :

- Parcelle AC 235 d'une superficie de 451 m² dont 19 m² de demi- ruisseau au prix de 150.000,00 euros net vendeur

Pour visiter le terrain et obtenir tous les renseignements nécessaires, il convient de s'adresser au pôle Développement du Territoire – Cellule Affaires Foncières de la commune de Pierrefeu-du-Var –- ☎04.98.04.40.41 - ✉ accueil-urba@pierrefeu-du-var.fr

Composition du dossier de candidature à remettre à la commune par le potentiel acquéreur :
Le dossier de candidature comprendra :

- La lettre de candidature annexée au Cahier des Charges dûment remplie, datée et signée ;
- Une pièce d'identité ;
- S'il s'agit d'une personne morale, les statuts juridiques et le document attestant de la capacité du signataire ;
- Tout document que le candidat jugera nécessaire à l'appréciation de sa candidature, notamment les garanties financières. (Attestation de l'établissement bancaire justifiant de la capacité financière.)
- Un engagement, libellé par écrit, à respecter le permis de construire enregistré sous les références PC083.091.23P0029 délivré en date du 11 septembre 2023, purgé de tout recours et à contracter avec la société HEXAOM, conformément à la convention qui la lie à la commune dans ce projet pour la construction prévue au permis de construire précité.

Le dossier de candidature complet devra être remis en un exemplaire à l'adresse ainsi libellée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par dépôt en mains propres auprès du service du courrier de la commune **au plus tard le JEUDI 27 MARS 2025 A 12H00** :

COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR
Monsieur le Maire
NE PAS OUVRIR
Cellule Affaires Foncières
VENTE PARCELLE CADASTREE AC 235
ALLEE FREDERIC CHOPIN
Hôtel de Ville - Place Urbain Sénès
83390 PIERREFEU DU VAR

Les potentiels acquéreurs devront obligatoirement prendre connaissance du cahier des charges et du dossier technique qui sera fourni lors de la demande de dossier formulée auprès du service.
La commune se réserve le droit de déclarer infructueux l'appel à candidatures.